

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 OCTOBRE 2025

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 octobre 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*, Mme DE REYDET Rebecca

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEDEVAND

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER, *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 ; Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 29 OCT. 2025

**OBJET : MODIFICATION D'UN POSTE EMPLOI PERMANENT FILIERE MEDICO-SOCIALE
ANNEE 2025**

MODIFICATION D'UN POSTE EMPLOI PERMANENT FILIERE MEDICO-SOCIALE ANNEE 2025

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Monsieur le Président expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il informe le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qu'au vu des difficultés actuelles de recrutement au poste de responsable du relais petite enfance de la collectivité, il y a nécessité d'ouvrir le poste à d'autres cadres d'emploi que le seul actuel d'assistant socio-éducatif.

Depuis le début de l'année 2025, le nombre insuffisant de candidatures, les tensions sur les emplois dans la petite enfance sur le département de la Haute-Savoie et le contexte géographique ont généré une longue fermeture d'un service important aux usagers du territoire.

Cette modification vise donc à ouvrir le recrutement au poste de responsable du RPE, à temps complet, aux cadres d'emploi de catégorie A suivants :

- Assistant socio-éducatif et assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,
- Educateur de Jeunes Enfants et Educateurs de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle.

En cas de recherche infructueuse de candidats, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public :

- soit dans les conditions de l'article L332-14, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- soit dans les conditions de l'article L332-8 2, afin de répondre aux besoins du service ou au vu de la nature des fonctions de l'emploi à pourvoir.
Les agents recrutés par ce fondement juridique sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Une déclaration doit être saisie, y compris dans le cas du renouvellement d'un contrat.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur cette modification de poste.

2025-97 – RESSOURCES HUMAINES/MODIFICATION D'UN POSTE EMPLOI PERMANENT FILIERE MEDICO-SOCIALE ANNEE 2025

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** la modification de poste telle qu'exposée ci-dessus
- ➔ **PRECISE** que les crédits seront prévus au Budget Général
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

29 OCT. 2025

Le Président
Xavier BRAND

